



Herbicide Prospect

avec ARYLEX™ ACTIVE

GROUPÉ	4	14	HERBICIDE
--------	---	----	-----------

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DANS L'EST DU CANADA

L'herbicide Prospect est un herbicide sélectif utilisé pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris la stellaire moyenne, le gaillet gratteron, l'ortie royale, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge et la renouée liseron avant l'ensemencement du canola, du canola Juncea, du canola-navette, du lin, de la moutarde, (comprenant la moutarde d'Abyssinie, oriental, brune et jaune) du soya, des pois de grande culture, du maïs de grandes cultures, du blé de printemps, du blé durum et de l'orge de printemps.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: halauxifène, présent sous forme d'ester méthylique 15 g/L
carfentrazone-éthyle 27,97 g/L
Avertissement, contient l'allergène soya
Concentré émulsifiable

NO. D'HOMOLOGATION 33635 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1 litre - vrac

Corteva Agriscience Canada Company
2450, 215-2nd Street SW
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISE EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis pendant l'application à l'intérieur d'une cabine fermée ou d'un cockpit fermé.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Après la pulvérisation ou à la fin de la journée : Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la période de travail puis les ranger et les laver à part de tout autre vêtement avec de l'eau chaude et du détergent avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et pour les plantes terrestres non ciblées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Prospect est un herbicide sélectif utilisé pour la suppression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris la stellaire moyenne, le gaillet gratteron, l'ortie royale, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge et la renouée liseron avant l'ensemencement le canola, le canola Juncea, le canola-navette, le lin, la moutarde (comprenant la moutarde d'Abyssinie, oriental, brune et jaune), le soya, les pois de grande culture, le maïs de grandes cultures, le blé de printemps, le blé durum et l'orge de printemps. L'herbicide Prospect est mélangé à l'eau et appliqué en tant que pulvérisation générale uniforme, soit par application terrestre ou aérienne. Il est non corrosif, non inflammable et non volatil.

L'herbicide Prospect doit être appliqué avant l'ensemencement de la culture, en mélange avec du glyphosate, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges et à croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la croissance de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Prospect en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes; il est alors possible qu'elles ne soient pas réprimées ou supprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

L'application de l'herbicide Prospect devrait être faite avant la plantation. Les champs ayant été traités avec l'herbicide Prospect peuvent être ensemencés en canola, en canola Juncea, en canola-navette, en lin, en moutarde (comprenant la moutarde d'Abyssinie, orientale, brune et jaune), en soya (voir Périodes d'application ci-dessous), en pois de grande culture, en maïs de grandes cultures (voir Périodes d'application ci-dessous), en blé de printemps, en blé durum, et en orge de printemps.

Périodes d'application

Canola (comprenant le canola Juncea, le canola-navette), lin, moutarde (comprenant la moutarde d'Abyssinie, orientale, brune et jaune), maïs de grandes cultures *, blé de printemps, blé durum et orge de printemps : Avant la plantation

Soya et pois de grande culture : 7 jours ou plus avant la plantation *

* Profondeur de semis / plantation: 4 cm minimum (1,6 pouces) ou des dommages peuvent avoir lieu. Toute opération de travail du sol après l'application de brûlage et avant la plantation pourrait entraîner des dommages aux cultures.

MODE D'ACTION

L'herbicide Prospect contient deux modes d'action différents :

1. Un herbicide systémique de type auxine qui se déplace dans la plante pour supprimer les tissus exposés et souterrains;
2. Un herbicide inhibiteur de la PPO qui inhibe une enzyme dans la plante.

Ce produit supprime les mauvaises herbes en dérégulant les schèmes de croissance normaux de la plante. Les symptômes des mauvaises herbes comprennent l'épinastie (torsion des tiges), les nœuds enflés et jaunissement rapide des feuilles (chlorose), suivi d'une dessiccation foliaire et d'une nécrose.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer l'herbicide Prospect directement sur, ou le laisser entrer en contact direct avec des cultures sensibles ou des plantes utiles, y compris la luzerne, les haricots comestibles, le lin, les fleurs et les plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves sucrées, les tournesols, les tomates ou le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles (p. ex., le canola, le lin et les légumineuses) ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive de pulvérisation. Voir la section « MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES » de cette étiquette.

Rotation de culture

Les champs ayant été traités à Prospect peuvent être ensemencés après un minimum de 10 mois en blé de printemps, en orge de printemps, en avoine, en canola, en maïs de grandes cultures, en soya, en tournesol, en lin, en pois de grande culture, en pomme de terre (à l'exception des pommes de terre de semence), en moutarde, en luzerne, en haricots secs (espèces *Phaseolus vulgaris*, y compris les haricots pinto, les haricots communs et les haricots blancs) et en fléole des prés ou aménagés en jachère d'été. On peut planter des lentilles 22 mois après l'application de Prospect. On peut planter le seigle d'automne et le blé d'hiver 3 mois après l'application de Prospect.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation de mélanges en cuve qui ne figurent pas sur cette étiquette ou qui ne sont pas spécifiquement recommandés par Corteva Agriscience Canada Company.

Précautions concernant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Pour réduire la dérive :

1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau qui correspond à au moins un dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis faites évacuer l'eau à travers la rampe et tuyaux.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et faites évacuer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage :
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du "*All Clear Spray Tank Decontaminator*" selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir le réservoir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers rampes de pulvérisation. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et faites évacuer l'eau à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et tous les tamis principaux des filtres et des buses pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage :
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux qui correspond à au moins un dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et faites évacuer l'eau à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES CONTRE-ENSEMENCÉES DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles aquatiques. NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

MÉTHODES D'APPLICATION

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer l'herbicide Prospect comme traitement généralisé au taux recommandé tel que spécifiquement indiqué dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE.S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

(2) Application aérienne

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur cette étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.**

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes de positionnement global électroniques (GPS).

Application par pulvérisation aérienne

NE PAS appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification grossière de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Des gants ne sont pas requis à l'intérieur d'un cockpit fermé. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes. Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions. Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière, être parallèles à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas à un angle de plus de 45 degrés.

L'HERBICIDE PROSPECT UTILISÉ SEUL

Utilisation Pré-semis

Appliquer l'herbicide Prospect à un taux de 0,333 L/ha, soit seul, soit mélangé au produit de glyphosate tel que l'Herbicide VP480 à un taux de 0,94 L/ha (450 g ea/ha) dans 50-100 L d'eau par hectare. Faites l'application avant d'ensemencer le canola, le canola Juncea, le canola-navette, le lin, la moutarde (comprenant la moutarde d'Abyssinie, oriental, brune et jaune), le soya, les pois de grande culture, le maïs de grandes cultures, le blé de printemps, blé durum, et l'orge de printemps. Si l'on utilise un produit contenant du glyphosate avec une autre concentration que 480 g e.a./L, ajuster le taux en conséquence.

L'herbicide Prospect doit être appliqué sur des mauvaises herbes émergées en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse de mauvaises herbes et augmentent l'action de Prospect appliqué seul ou en mélange avec des herbicides à base de glyphosate en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas réprimées ou supprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées.

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dommages causés par les insectes, sans quoi la suppression pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité du traitement.

Ce produit ne permet pas de supprimer les mauvaises herbes à long terme. Pour la suppression subséquente des mauvaises herbes, suivre un programme d'herbicides approuvé sur l'étiquette. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement répété. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

À moins d'indication contraire dans ce livret, ne jamais mélanger ce produit avec aucun agent tensioactif, pesticide, huile herbicide ou toute autre matière que l'eau. Une pulvérisation qui couvre uniformément et parfaitement les plantes est la plus efficace. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

Directives d'application pour pulvérisateur agricole

Appliquer Prospect au taux recommandé de 0,333 L/ha dans 50-100 L d'eau par hectare.

Voir les espèces de mauvaises herbes supprimées dans la section « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par Prospect utilisé seul » ci-dessous. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Directives d'application pour pulvérisation aérienne

Appliquer l'herbicide Prospect au taux recommandé par hectare dans au moins 50 L d'eau par hectare. Voir les espèces de mauvaises herbes supprimées dans la section « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Prospect utilisé seul ». Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Période d'application

Appliquer sur les mauvaises herbes qui sont en croissance active et au stade de 1-8 feuilles, à moins d'indication contraire. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes à tous les stades de croissance. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par Prospect utilisé seul à raison de 0,333L/ha avec ou sans 0,5% d'huile de graine méthylée (MSO) (stade de 1-8 feuilles, sauf indication contraire, y compris les biotypes résistants au Groupe 2)

Mauvaises herbes supprimées:

luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de hauteur)	ortie royale
dracocéphale d'Amérique (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur)	lamier amplexicaule (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur)
échinochloa pied-de-coq (jusqu'au stade de 5 feuilles, 2 talles)	chénopode blanc (jusqu'à 7,5 cm de hauteur)
stellaire moyenne (jusqu'à 8 feuilles)	gloire du matin (jusqu'à 3 feuilles)
gaillet gratteron (semis et plantes hivernantes jusqu'au stade du bouton et d'une taille de 25 cm)	Morelle noire de l'Est
saponaire des vaches (jusqu'au stade de 8 feuilles et 15 cm de hauteur)	amarante à racine rouge
lin spontané (jusqu'à 15 cm de hauteur)	petite herbe à poux (jusqu'au stade de 6 feuilles) ♦
vergerette du Canada (jusqu'au stade de 8 feuilles et <10 cm de hauteur) ♦	mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de 6 feuilles)
sagesse-des-chirurgiens (semis et plantes hivernées jusqu'à la première extension de la tige et 10 cm de hauteur)	bourse-à-pasteur (jusqu'à boulonnage et 20 cm de hauteur)
	érodium cicutaire (jusqu'au stade de 8 feuilles)
	abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles)
	acnide tuberculée (jusqu'à 5 cm de hauteur)

Mauvaises herbes réprimées:

renouée liseron

pissenlit (semis et rosettes hivernées

jusqu'à 15 cm)

kochia à balais**

tabouret des champs (semis et plantes hivernées

jusqu'à l'initiation de la fleur)

laiteron potager (jusqu'au stade de 5 feuilles)

*Y compris les biotypes résistants au Groupe 2 et 9

**Infestations légères à modérées (jusqu'à 150 plantes/m²; jusqu'à 15 cm de hauteur)

Instructions pour le mélange avec l'herbicide Prospect utilisé seul

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de Prospect.
4. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 50-100 L de mélange par hectare.
5. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le lin et les légumineuses).
6. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Intervalle de pré-récolte/pâturage

- Le bétail peut brouter le maïs de grande culture traitées 76 jours après l'application. Le bétail peut brouter le soya et les pois de grande culture traitées 40 jours après l'application.
- Ne pas récolter le maïs de grande culture avant 100 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le soya et les pois de grande culture avant 125 jours suivant l'application.
- Ne pas couper le maïs de grande culture pour faire du foin ou l'ensilage avant 100 jours suivant l'application.
- Ne pas couper le soya et les pois de grande culture pour faire du foin ou l'ensilage avant 48 jours suivant l'application.

Pour toutes les autres cultures qui apparaissent sur l'étiquette de l'herbicide Prospect:

- Le bétail peut brouter la culture traitée 7 jours après l'application.
- Ne pas récolter la culture traitée avant 60 jours suivant l'application.
- Ne pas couper la culture traitée pour faire du foin ou l'ensilage avant 21 jours suivant l'application

MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE PROSPECT + L'HERBICIDE GLYPHOSATE

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE PROSPECT+ L'HERBICIDE GLYPHOSATE

1. Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur.
L'agitation doit se poursuivre durant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.
2. Lorsque le pulvérisateur est à moitié rempli d'eau, ajouter Prospect et agiter durant 2-3 minutes.
3. Ajouter du glyphosate ensuite. Agiter durant 2-3 minutes.
4. Agiter pendant 1 à 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau puis maintenir une agitation constante.
5. Après toute interruption de la pulvérisation, agiter à fond avant de continuer à pulvériser.
6. **Utiliser la solution de mélange en réservoir aussitôt qu'elle est préparée.**

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par Prospect à raison de 0,333L/ha + un produit à base de glyphosate tel que L'herbicide VP480 à raison de 0,94 L/ha

Mauvaises herbes supprimées (de plus, toutes les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Prospect utilisé seul à 0,333L/ha)

Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles :

renouée liseron (stade jusqu'à 6 feuilles et 10 cm de taille)	gloire du matin
canola spontané (stade jusqu'à 5 feuilles et 10 cm de taille)*	moutarde des champs
sagesse-des-chirurgiens (semis et plantes hivernantes jusqu'au stade du bouton et d'une taille de 20 cm)	crépis des toits (semis et plantes hivernantes jusqu'à l'extension précoce de la tige et d'une hauteur maximale de 15 cm)
kochia à balais**	bourse-à-pasteur
renouée persicaire (jusqu'à 8 feuilles)	tabouret des champs (semis et plantes hivernants jusqu'à l'initiation de la fleur)
chénopode blanc (jusqu'à 8 feuilles)	soude roulante

Graminées annuelles

orge spontanée	ivraie de Perse
brome des toits	folle avoine
sétaire géante	sétaire verte
blé spontané	

Mauvaises herbes vivaces :

pissenlit (semis et rosettes hivernantes jusqu'à 15 cm de diamètre)

* Y compris les variétés de canola tolérantes aux herbicides

** Infestations légères à modérées (jusqu'à 150 plantes/m²; jusqu'à 15 cm de taille)

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – L'HERBICIDE PROSPECT+ UN PRODUIT À BASE DE GLYPHOSATE + TAUX DE REMPLACEMENT SUPPLÉMENTAIRES D'UN PRODUIT À BASE DE L'HERBICIDE GLYPHOSATE TEL QUE VP480 POUR SUPPRIMER UNE PLUS LARGE VARIÉTÉ DE MAUVAISES HERBES

On peut mélanger en réservoir l'herbicide Prospect à un taux plus élevé de glyphosate pour supprimer les mauvaises herbes additionnelles indiquées dans le tableau ci-dessous. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

Mélanges en réservoir avec du glyphosate supplémentaire pour un spectre plus large de suppression des mauvaises herbes

Taux d'addition de l'Herbicide VP480 L/ha	Mauvaises herbes supprimées additionnelles
0,46 (222 g ea/ha) *** Total 672 g ea/ha	Mauvaises herbes annuelles
0,75 (360 g ea/ha) *** Total 810 g ea/ha	Mauvaises herbes annuelles : Digitaire, pâturin annuel, laitue scariole, laitron potager, et vesce noire
0,94 (450 g ea/ha) *** Total 900 g ea/ha	Mauvaises herbes vivaces : Chiendent commun (suppression, infestations légères à modérées) Orge agréable (suppression, infestations légères à modérées) Chardon des champs (stade de rosette) * Linaire (stade végétatif en jachère) **

2. 81 (1349 g ea/ha) *** Total 1800 g ea/ha	Mauvaises herbes vivaces : Orge agréable (infestation lourde ou lorsque les plantes sont stressées)
0.94 - 4.30 (450-2064 g ea/ha) *** Total 900-2514 g ea/ha	Mauvaises herbes vivaces : Chiendent commun (suppression à long terme et infestation lourde)
2,62- 4,30 (1257-2064 g ea/ha) *** Total 1707-2514 g ea/ha	Mauvaises herbes vivaces : Chardon des champs (stade du bourgeon ou plus) **

* Allouer 5 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol

** Allouer 10 jours après le traitement avant de travailler le sol

*** Si l'on utilise un produit contenant du glyphosate avec une concentration autre que 480 g e.a./L, ajuster le taux en conséquence.

Période d'application

Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance active qui sont au stade 2-4 feuilles, à moins d'indication contraire ci-dessus. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

ZONES TAMPONS

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des:					
		Habitats d'eau douce d'une profondeur		Habitats estuariens / marins d'une profondeur		Habitat terrestre	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps	1	1	1	0	2	
Aérienne	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps	Voilure fixe	5	1	1	0	80
		Hélicoptère	5	1	1	0	65

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de la dérive de pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le Calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Prospect est un herbicide des groupes 4 et 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Prospect et à d'autres herbicides du groupe 4 et 14. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Prospect ou les herbicides du même groupe 4 et 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labourage (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

050222

Code de l'étiquette: CN-33635-004-F

Remplace: CN-33635-003-F